



« Ni amendable, ni négociable, RETRAIT, RETRAIT de la loi Blanquer ! »

Un vent de panique souffle au ministère

Le 29 mars, face à l'ampleur de la mobilisation des enseignants pour le retrait de la loi Blanquer, face à la détermination des grévistes qui, en AG, ont décidé la reconduction de la grève dans de nombreux départements (Paris, Toulouse, Angers, le Puy de Dôme...) le ministre de l'Éducation nationale a adressé par mail à tous les



enseignants un ultime plaidoyer pour son « école de la confiance ». Tout au long de la semaine, les médias étaient venus en renfort pour fustiger les prétendues « fake news » circulant dans les réunions et les tracts syndicaux, les réseaux sociaux. Peine perdue !

Le 30 mars, les cortèges étaient très dynamiques, et denses : 15000 à Paris, 2500 à Nantes, 5000 à Marseille, 2000 à Toulouse, 1000 à Niort, 2000 à Angers, 3000 à Lyon, 3000 à Bordeaux... Les enseignants, auxquels se joints de nombreux parents d'élèves, ont massivement répondu à l'appel des syndicats FNEC FP-FO, SNUipp-FSU, SNEP-FSU, SNES-FSU, SNUEP-FSU, CGT Éduc'action et Sud Éducation pour revendiquer le retrait de la loi Blanquer.

« On est là, on est là, même si Blanquer ne veut pas nous on est là, pour sauver les maternelles, dire non aux EPSF, même si Blanquer ne veut pas, nous on est là ! »

Dans une interview, le ministre Blanquer, sous la pression, fait un pas de recul : « Je suis prêt à amender mon projet de loi » sur l'école. Or, dans les manifestations, ce ne sont pas des amendements qui étaient revendiqués mais le retrait total de la loi Blanquer, et avec elle l'abandon du projet de loi de transformation de la Fonction Publique. Les enseignants, les parents d'élèves alertés par les syndicats, dont FO, ont bien compris les enjeux de cette loi. Les mensonges du ministre ne les impressionnent pas :

- **OUI** l'école maternelle est en danger avec la mise en concurrence avec les jardins d'enfants explicitement cité dans la loi (art 4 bis)
- **OUI** les écoles communales et les statuts des enseignants des 1^{er} et 2nd degrés sont en danger avec la création des Etablissements des Savoirs Fondamentaux (art 6 quarter)
- **OUI** l'aide aux enfants en situation de handicap va diminuer avec la mise en place des PIAL (chapitre III)
- **OUI** les contractuels vont augmenter et la création d'AED professeur corvéable à merci est annoncée
- **OUI** les directeurs sont sur la sellette avec la création d'un statut de directeur hiérarchique qui ne sera pas forcément professeur des écoles
- Et rien sur les revendications des AESH

Alors maintenons la pression : partout en France les personnels et parents d'élèves s'informent, se regroupent pour discuter, s'organisent ! Au lendemain de la manifestation réussie du 30 mars, de nouvelles AG sont convoquées, la question de la grève est posée.

Réunis le 25 mars, « SNUipp-FSU, SNEP-FSU, SNES-FSU, SNUEP-FSU, FNEC-FP-FO, CGT Éduc'action et Sud Éducation appellent à faire du jeudi 4 avril un prochain temps fort de mobilisations (grève, rassemblements, manifestations...) pour obtenir l'abandon du projet de loi. »

C'est maintenant que ça se joue ! C'est maintenant qu'il faut bloquer et obtenir satisfaction !



Communiqué de presse

Mobilisé-es pour obtenir l'abandon du projet de loi Blanquer

Les enseignantes et enseignants se mobilisent face à la politique éducative, rétrograde et libérale, conduite actuellement à marche forcée au mépris de leur expertise professionnelle et déjà sanctionnée par l'ensemble de la communauté éducative.

Elles et ils rejettent notamment le projet de loi « pour l'école de la confiance », un texte qui ne permettrait en rien d'améliorer la réussite de tous les élèves et bouleverserait radicalement le fonctionnement et la structure de l'école avec notamment la création de regroupements écoles-collège.

Nos organisations syndicales SNUipp-FSU, SNEP-FSU, SNES-FSU, SNU.ÉP-FSU, FNEC-FP-FO, CGT Éduc'action et Sud Éducation dénoncent les menaces de sanctions et pressions exercées à l'encontre des personnels et défendent leur liberté d'expression. Nos organisations sont engagées dans ces mobilisations, soutiennent les actions menées localement et appellent à les développer avec tous les personnels.

Lors des manifestations organisées sur tout le territoire samedi 30 mars, les enseignantes et enseignants seront rejoints dans leur mobilisation par des parents d'élèves, des élu-es ou simplement des citoyen-nes. Nos organisations appellent à faire de cette journée un moment fort de mobilisation pour le service public d'éducation.

Elles appellent ainsi à faire du jeudi 4 avril un prochain temps fort de mobilisations (grève, rassemblements, manifestations...) pour obtenir l'abandon du projet de loi. Elles construisent également d'autres actions localement durant la période de vacances par zone.

Elles s'engagent aussi sur le terrain de la Fonction publique pour s'opposer à la réforme gouvernementale qui détruirait le statut de fonctionnaire, et promouvoir également le service public d'éducation. Elles estiment nécessaire de poursuivre et d'amplifier les mobilisations pour obtenir l'abandon du projet de loi y compris au moment de l'examen de celui-ci par le Sénat.

À cet effet, elles se reverront prochainement dans l'unité la plus large.

Paris, le 27 mars 2019